

Délibération N° 4/2023 Séance du 10 mai 2023

crédit d'étude complémentaire Délibération relative à l'approbation d'un CHF 35'644.97 pour couvrir les honoraires des mandataires à charge des propriétaires privées concernant l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets

- Vu le crédit d'étude de CHF 100'000.- voté par le Conseil municipal le 19 octobre 2016 et les crédits d'étude complémentaires de CHF 20'000.- et CHF 26'000.- voté par le Conseil municipal les 19 juin 2019 et 5 mai 2021,
- vu l'accord des promettant-acquéreurs sur la répartition financière de l'étude,
- vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 13 voix pour et 2 abstentions,

- D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 35'644.97 pour couvrir les honoraires des mandataires à charges des propriétaires privés concernant l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets,
- De prendre acte qu'une participation du même montant a été versée par les propriétaires privés concernés,
- 3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 octobre 2016.

Didier NICOLE

Président

L. Raquel PRY Vice-Présidente

Puplinge, le 10 mai 2023